

# Stratégie de diffusion du « Cyrano de Brusselraque » : plan opérationnel

**La fenêtre optimale de publication s'ouvre le 9-10 mars 2026**, deux jours avant la manifestation nationale du 12 mars qui devrait rassembler plus de 100 000 personnes à Bruxelles. Ce moment concentre simultanément le vote parlementaire de la loi Quintin sur les pensions, la deuxième vague d'exclusions du chômage (1er mars), et la décision imminente de l'Autorité de la Concurrence sur la fusion Rossel-IPM. Le front juridique multi-niveaux — Cour constitutionnelle, tribunaux du travail submergés, Comité européen des droits sociaux — fournit un arsenal d'arguments sourcés. Un réseau de **35+ universitaires identifiés**, une coalition de **45+ organisations de la société civile**, et cinq médias indépendants spécialisés constituent le socle de relais pour une diffusion en cascade.

---

## AXE 1 : Cartographie des cosignataires et alliés

### Le noyau dur académique : 15 universitaires à mobiliser en priorité

Le mouvement « **Université en colère** » (ULiège, fondé mai 2025) constitue l'épicentre de la résistance académique. **Geoffrey Geuens** (ULiège, études médiatiques), porte-parole académique du mouvement, (DHnet) a déclaré le 7 mai 2025 devant 500 personnes : « Nous sommes en guerre ! Celle qui défend les droits sociaux contre la flexibilité à outrance. » (L'Avenir) **Grégory Cormann** (ULiège, philosophie), co-organisateur, a qualifié les mesures Arizona de « d'une brutalité inédite » (Udec) et chiffré les pertes de pension à 30-40 % pour le personnel académique. (Udec) **Caroline Glorie** (ULiège, chercheuse postdoctorale) (L'Avenir) apporte une voix scientifique et une dimension de genre au mouvement. **Quentin Detienne** (ULiège, droit de la sécurité sociale) a publié une carte blanche dans Le Soir le 25 mars 2025 (Uliege) réfutant point par point la réforme des pensions des fonctionnaires.

**Isabelle Ferreras** (FNRS/UCLouvain, Harvard Law School) a mené la carte blanche « Il est temps pour le non-marchand ! » (novembre 2024, féda bxl), signée par plus de 30 universitaires dont Sixtine Van Outryve (UCLouvain, droit), Francine Bolle (ULB, histoire), Dan Van Raemdonck (ULB/VUB), Mejed Hamzaoui (ULB), François-Xavier Lievens (UCLouvain, droit du travail), Pierre-Etienne Vandamme (KU Leuven), Anne Dufresne (METICES-ULB), Corinne Gobin (FNRS-ULB) et Julie Ringelheim (UCLouvain/FNRS). (Fedabxl) Son profil international (co-fondatrice de #DemocratizingWork) confère une résonance au-delà de la Belgique. (Wikipedia)

**Bruno Van der Linden** (UCLouvain émérite, IRES) est la voix économique la plus crédible contre la réforme du chômage. Il a estimé **136 000+ personnes directement impactées**, qualifié la réforme de « déséquilibrée » (RTBF) et averti que « si on le fait à la hussarde, cela va être un désastre » (La Libre).

(Université catholique de Louvain) Sa donnée clé : **3,6 demandeurs d'emploi pour chaque poste vacant** (Moustique) (Moustique, février 2026).

**Freek Louckx** (UAntwerpen/VUB, droit de la sécurité sociale) (Universiteit Antwerpen) est essentiel pour la dimension néerlandophone. Président de l'ISUA, (Universiteit Antwerpen) contributeur de la série « Alerta Arizona » chez LAVA media, il évalue la constitutionnalité des réformes au prisme des droits fondamentaux.

(Research Portal) **Ides Nicaise** (KU Leuven, politique sociale) et **Ive Marx** (UAntwerpen, politique sociale) ont documenté l'impact genré disproportionné de la réforme du chômage.

Du côté démocratie délibérative, **Min Reuchamps** (UCLouvain, ISPOLE/CESPOL), expert mondial des assemblées citoyennes, ([Google Scholar](#)) et **Christoph Niessen** (UAntwerpen, ex-UCLouvain) n'ont pas signé de carte blanche anti-Arizona mais leur expertise fournit le cadre théorique du texte sur la dépossession citoyenne. **Olivier Standaert** (UCLouvain, directeur de l'École de journalisme de Louvain) est incontournable sur la fusion Rossel-IPM — il a été mandaté pour rédiger la charte d'indépendance des rédactions du futur groupe ([L-Post](#)) mais a aussi alerté sur l'impact sur l'emploi et le contenu journalistique ([Bruxellesdevie](#)) (RTBF, décembre 2025). **Périne Brotcorne** (UCLouvain, CIRTES) documente que **40 % de la population belge fait face à une « vulnérabilité numérique »**, ([Université catholique de Louvain](#)) aggravée par la numérisation des services publics sous Arizona. ([RTBF](#)) **Bernard Conter** (IWEPS) a souligné qu'en Wallonie, sur les ~20 000 postes vacants, seul un quart sont des CDI. ([Moustique](#))

Le CRef (Conseil des Rectrices et Recteurs) a co-signé une carte blanche dans Le Soir le 12 mai 2025, ([ULiège](#)) et **2 000+ membres du personnel universitaire** ont signé « Un avenir sombre pour les universités francophones » le 28 avril 2025. ([Uni-fra](#))

### Les figures culturelles : un secteur mobilisé, des individus à convaincre

Le secteur culturel s'est massivement mobilisé le 31 mars 2025 (place de la Monnaie, Bruxelles), contre la modification du statut d'artiste ([RABBKO](#)) qui menace **8 000+ artistes et travailleurs culturels** d'exclusion de la sécurité sociale. ([Parti Socialiste](#)) Le RAB/BKO, la FESEFA, la FACIR et la Commission du travail des Arts ont pris position collectivement. ([RABBKO](#))

En revanche, **aucune déclaration publique spécifiquement anti-Arizona n'a été trouvée** pour Thomas Gunzig, Adeline Dieudonné ou Bouli Lanners — bien que leurs profils (chroniqueur quotidien RTBF pour Gunzig, ([Wikipedia](#)) ([Futuropolis](#)) romancière engagée sur féminisme et inégalités pour Dieudonné, ([RTBF](#)) cinéaste d'origine ouvrière pour Lanners) ([Wikipedia](#)) les rendent pertinents. La stratégie recommandée est un contact direct, en s'appuyant sur la dimension « statut d'artiste » comme porte d'entrée.

### La société civile : 45+ organisations déjà structurées

La manifestation du **14 octobre 2025** a rassemblé entre **80 000** (police) et **140 000-150 000** ([Bruxellesdevie](#)) (syndicats) personnes. ([World Socialist Web Site](#)) Les 45 organisations cosignataires de l'appel « Ils divisent, nous rassemblons ! » ([L'Avenir](#)) de la FGTB incluent le CNCD/11.11.11, Greenpeace Belgium, Oxfam Belgium, Hart Boven Hard, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des Familles, le BAPN, Solidaris ([fgtb](#)) et le RAB/BKO.

La coalition « **Droit de protester** » ([droitdeprotester.be](#)) rassemble une vingtaine d'organisations confirmées : les trois syndicats (FGTB, CSC, CGSLB), Amnesty International Belgium ([Droitdeprotester](#)) (directrice francophone : Carine Thibaut), le CEPAG, le CIRÉ, le CNCD-11.11.11, FIAN, Greenpeace Belgium, KifKif, la Ligue des Droits Humains, la Liga voor Mensenrechten, la Ligue des Familles, le MOC, PAC, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Solidaris, Soralia ([Droitdeprotester](#)) et Beweging.net. ([Amnesty International](#)) Cette coalition a déposé un recours devant la Cour constitutionnelle contre l'article 547 du Code pénal (« atteinte méchante à l'autorité de l'État ») ([Liguedh](#)) et publié une lettre ouverte contre la loi Quintin le 3 novembre 2025. ([PTB](#))

Les organisations prioritaires pour un relais :

- **RWLP** (Christine Mahy, secrétaire générale) : voix la plus médiatique sur la pauvreté en Wallonie, carte blanche dans *Le Vif* le 2 juillet 2025, ([Rwlp](#)) événement « *Viva les droits* » en décembre 2025
- **Vie Féminine** (Élodie Blogie, conseillère politique) : carte blanche du 16 juillet 2025 avec Soralia, Ligue des Familles et Furia contre la réforme « *Sac à dos* », ([Viefeminine](#)) partie au recours constitutionnel
- **Soralia** : membre de « *Droit de protester* », partie au recours constitutionnel, mobilisation Mirabal du 23 novembre 2025
- **Ligue des Droits Humains** : noyau juridique de la coalition, Chronique n°211 spécifiquement consacrée aux « exclu·es du chômage » ([Exclusionduchomage](#))
- **BAPN/Netwerk tegen Armoede** : pont entre réseaux flamand et francophone
- **Collecti.e.f 8 maars** : collectif féministe indépendant, ([8 maars](#)) bilingue, intersectionnel ([8maars](#))

Les trois syndicats totalisent **3,3 millions de membres** (FGTB : 1,5M ; CSC : 1,5M ; CGSLB : ~300K). La FGTB est désormais dirigée par **Selena Carbonero Fernandez** ; la CSC par **Ann Vermorgen** (qui a déclaré : « 80 ans de progrès social ont été effacés en une nuit »). ([DeWereldMorgen.be](#))

### **Les médias spécialisés comme relais**

Cinq médias indépendants constituent les canaux de diffusion prioritaires pour les versions spécialisées du texte :

**Médor** (medor.coop) : coopérative d'investigation francophone, ([Quartierlibre](#)) ([Kiosque](#)) journalistes clés Olivier Bailly, David Leloup, Philippe Engels. **Apache** (apache.be) : investigation néerlandophone, couverture critique des intérêts économiques derrière Arizona. **Alter Échos** : analyse des politiques sociales, ([Kiosque](#)) ([Agence Alter](#)) a publié un hors-série sur 20 ans de politiques d'activation ([Alter Echos](#)) et un dossier pension avec Quentin Detienne ; journalistes Pierre Jassogne, Clara Van Reeth, ([Alter Echos](#)) Jehanne Bergé. **DeWereldMorgen** : média progressiste néerlandophone ([Wikipedia](#)) le plus prolifique sur Arizona, dossier dédié « *Lees hier ons dossier over de plannen van de regering-De Wever* » ([DeWereldMorgen.be](#)) ; éditeurs Seppe De Meulder, Marc Vandepitte. **Wilfried** : journalisme narratif belge long format, ([Kiosque](#)) membre du collectif Kiosque avec Alter Échos.

Canaux complémentaires : la *Revue Démocratie* (MOC), *Syndicats Magazine* (FGTB), *L'Info CSC*, *axelle magazine* (féministe), *Politique – Revue de débats*, et *Bruxelles Dévie* (couverture activiste en temps réel).

---

## **AXE 2 : Batailles juridiques — un front multi-niveaux inédit**

### **La Cour constitutionnelle : trois fronts d'annulation ouverts**

Le **premier recours en annulation** a été déposé le 29 octobre 2025 par le front commun syndical (CSC, FGTB, CGSLB) et 15 organisations de la société civile ([ABVV-FGTB](#)) (Ligue des droits humains, BAPN, Netwerk tegen Armoede, CSCE, Hart boven hard, Ligue des familles, Solidaris, Vie Féminine, Soralia, Femma, Furia, Jeunes FGTB/CSC/CGSLB, SAAMO). ([FGTB-ABVV +2](#)) Il vise le chapitre 1 du titre 5 de la loi-programme du 18 juillet 2025 ([La Libre](#)) limitant le chômage à 24 mois. ([NSZ](#)) ([La Libre](#)) La demande de suspension a été **rejetée le 15 janvier 2026** ([ACV](#)) — la Cour a jugé que le préjudice invoqué était « essentiellement financier, insuffisamment

étayé, et en principe réparable en cas d'annulation ultérieure » (NSZ) (L'Avenir) — mais **n'a explicitement pas statué sur le fond.** (La Libre)

Les arguments d'annulation portent sur la **Violation de l'article 23** (droit à la sécurité sociale, (ABVV-FGTB) principe de standstill), des **articles 10 et 11** (égalité, non-discrimination (VRT) — impact disproportionné sur les femmes, personnes handicapées, familles monoparentales), (InES) (Institutfederaldroitshumains) et du **principe de confiance légitime.** (DHnet) Un **deuxième recours** a été déposé fin janvier 2026 ciblant spécifiquement la limitation à 2 ans (L'Avenir) pour les nouveaux inscrits depuis le 1er janvier. (BRUZZ +2) Plusieurs **communes** (Andenne, Mons, Saint-Gilles, Vorst, Molenbeek) ont déposé leurs propres recours (BRUZZ) avant la date limite du 29 janvier 2026. (BRUZZ) **L'arrêt définitif est attendu fin 2026 ou début 2027.** (LACSC)

## Les tribunaux du travail submergés : le front d'en bas

C'est le fait le plus saisissant de l'état juridique actuel. Selon La Libre Belgique du 5 février 2026, les tribunaux du travail font face à une **explosion de recours individuels** sans précédent. (La Libre) En **Hainaut**, l'auditeur du travail Sophie Saelens rapporte **453 dossiers liés à la seule réforme du chômage** depuis octobre 2025, contre 320-350 dossiers ONEM habituels par an. (RTBF) En **Liège, Namur et Luxembourg**, l'auditeur Raphaël Malagnini déclare : « En deux mois, nous avons reçu **1 000 nouveaux recours** liés uniquement au chômage Arizona. » (RTBF) Les délais de traitement atteignent **9 mois** à Liège. (La Libre) Les auditeurs décrivent la situation comme « **catastrophique à court terme** » et ont alerté le ministre via le Collège des procureurs généraux — sans réponse. (RTBF)

Un mécanisme pervers amplifie le phénomène : certains CPAS exigent des exclus qu'ils **déposent un recours contre la décision de l'ONEM** comme condition préalable à l'octroi du RIS. (RTBF) De plus, les tribunaux du travail pourraient **poser des questions préjudiciales à la Cour constitutionnelle,** (Exclusionduchomage) multipliant les fronts constitutionnels par le bas. La CSC (exclusionduchomage.be) confirme explicitement cette stratégie. (Exclusionduchomage)

## Le Conseil d'État : des avis critiques qui fragilisent la légalité

L'avis du **31 décembre 2025 sur la loi Quintin** (dissolution administrative d'organisations « radicales ») est sévère (FGTB-ABVV) : les notions d'« extrémisme violent », de « promotion active » et d'« infiltration » sont jugées « **trop vagues** » (Federaalinstituutmenschenrechten) ; le Conseil rappelle que la **dissolution définitive d'organisations relève du pouvoir judiciaire**, non de l'exécutif (Institutfederaldroitshumains) (Stuut) ; le projet accorde un **pouvoir excessif au Conseil des ministres** par arrêté royal sans intervention judiciaire. (DHnet) (FGTB-ABVV) Le ministre Quintin (MR) a annoncé qu'il adapterait le texte, (DHnet) qui n'est **pas encore voté** au Parlement. (PTB)

Sur la loi-programme (chômage), le Conseil d'État avait rendu un avis volontairement étroit : il « ne peut conclure que la mesure serait » inconstitutionnelle (Institutfederaldroitshumains) — formulation qui laisse délibérément la porte ouverte à la Cour constitutionnelle.

## L'IFDH : trois avis défavorables ignorés par la majorité

L'**avis n° 2025/4 du 2 juillet 2025** sur la réforme du chômage **recommande au Parlement de ne pas adopter la réforme en l'état.** (Institutfederaldroitshumains) Il constate une violation probable du standstill (article 23), un impact disproportionné sur les femmes, personnes handicapées, illettrés et familles monoparentales,

Institutfederaldroitshumains et déplore le recours à la procédure d'urgence. Institutfederaldroitshumains La majorité parlementaire a voté la loi malgré cet avis.

**L'avis du 29 septembre 2025 sur la loi Quintin** rend un **avis défavorable** RTBF +2 : portée trop vague, restrictions disproportionnées à la liberté d'association, FGTB-ABVV PTB glissement « de plus en plus inquiétant » des compétences judiciaires vers l'exécutif. Institutfederaldroitshumains La directrice Martien Schotmans a déclaré publiquement que « plus la marge d'interprétation est grande, plus l'application doit être laissée aux juges ». RTBF

L'**avis n° 14/2025** (décembre 2025) sur la loi « retour au travail » juge les **sanctions contre les malades de longue durée disproportionnées** (suppression totale possible des indemnités vs. réduction max de 2,5 % actuellement) et déplore à nouveau la procédure d'urgence. Federaalinstituutmensenrechten

### **Le Comité européen des droits sociaux : deux décisions imminentes**

La **plainte 237/2024** (norme salariale), déposée le 6 février 2024 par l'ETUC, la CGSLB, la CSC et la FGTB, allègue que la loi de 1996/2017 donnant au gouvernement le pouvoir d'imposer une marge salariale maximale viole l'article 6§2 (droit à la négociation collective). Déclarée recevable le 1er juillet 2024, Council of Europe Council of Europe l'échange écrit sur le fond est **terminé**. Une **décision sur le fond est plausible au premier semestre 2026**. Le gel de la marge à **0 % pour 2025-2026** par Arizona renforce les griefs. Liedekerke Employmentlawworldview

La **plainte 233/2023** (mendicité), déposée par la FIDH et ATD Quart Monde, concernant les 253 communes belges interdisant la mendicité, Council of Europe Council of Europe est également au stade du fond, échange écrit terminé, **décision attendue courant 2026**.

Deux décisions récentes sont déjà tombées : la plainte 203/2021 (FEANTSA c. Belgique, logement en Flandre) a constaté **plusieurs violations** de l'article 16 (octobre 2024, publiée mars 2025) ; la plainte 195/2020 (ERRC c. Belgique, droits des Roma/Travellers) a été publiée en février 2025. Council of Europe

**Aucune nouvelle plainte collective ciblant spécifiquement les mesures Arizona** n'a été enregistrée depuis juillet 2025. Toutefois, **Unia** a annoncé le dépôt prochain d'une plainte sur **l'inégalité numérique** en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté, Lire & Écrire et la Ligue des droits humains. Unia

### **La CEDH : un arrêt défavorable sur le droit de grève**

L'arrêt **Bodson et autres c. Belgique** du 16 janvier 2025 a jugé qu'il n'y avait **pas de violation de l'article 11** (liberté de réunion) concernant la condamnation de piqueteurs FGTB ayant bloqué l'autoroute A3/E40 pendant 5 heures le 19 octobre 2015. ECHRCCaseLaw La Cour a estimé que les condamnés n'avaient pas été poursuivis pour avoir fait grève mais pour **entrave méchante à la circulation**. ECHRCCaseLaw Cet arrêt, critiqué par les Strasbourg Observers comme « un coup porté à l'activisme organisé », **légitime potentiellement le durcissement des règles de grève prévu par Arizona**.

---

## AXE 3 : Fenêtres d'opportunité — le calendrier stratégique

### Mars 2026 : la convergence parfaite

Le **12 mars 2026** concentre l'énergie de mobilisation maximale. (FGTB-ABVV) Cette manifestation nationale, organisée par le front commun FGTB-CSC-CGSLB, (ABVV-FGTB) est l'aboutissement d'une escalade : 100 000 personnes le 13 février 2025, (Peoples Dispatch) (Bruxellesdevie) 140 000 le 14 octobre 2025, (FGTB +2) grèves historiques de 3 jours en novembre 2025, (In Defence of Marxism) (CGSLB) actions provinciales tournantes les 5, 10 et 12 février 2026. (L'Avenir) Les revendications ciblent les coupes de pensions (« malus Jambon »), (RTBF) la « chasse aux demandeurs d'emploi et aux malades », et le « saut d'index light ». (FGTB) (FGTB-ABVV)

La **deuxième vague d'exclusions du chômage** frappe le **1er mars 2026** (chômeurs de 8 à 20 ans d'ancienneté), suivie de la troisième vague le **1er avril** (moins de 8 ans). (BRUZZ +2) Au total, **117 000 personnes** sont exclues entre janvier et juin 2026, soit 63 % de l'ensemble des exclusions prévues. (UVCW) Le **vote parlementaire de la loi Quintin** sur les pensions est attendu **mi-mars**, et le **contrôle budgétaire** gouvernemental se tient également autour de cette période. (Télésambre)

La **décision de l'Autorité belge de la Concurrence sur la fusion Rossel-IPM** est attendue **fin mars 2026** (55 jours ouvrables après notification estimée mi-janvier). Si la notification a eu lieu vers le 10 janvier, la décision tombe vers le **27 mars**. (DHnet) Le groupe fusionné contrôlerait la quasi-totalité de la presse quotidienne francophone (Bruxellesdevie) (Parti Socialiste) (Le Soir, La Libre, La DH, L'Avenir, Sudinfo, 50 % L'Écho, 50 % RTL Belgium). (Forbes Belgique) (RTBF) IPM a déjà imposé du chômage économique (1 jour/semaine, mi-février à mi-avril). (Forbes Belgique) (L-Post)

### Le printemps 2026 offre trois fenêtres complémentaires

**8 mars** (Journée internationale des droits des femmes) : les réformes Arizona touchent disproportionnément les femmes (60 % des malades de longue durée, majorité des temps partiels, (Coalitionsante) (Institutfederaldroitshumains) impact du malus pension sur les carrières incomplètes). (Linfo-csc +3) En 2025, 10 000 personnes ont marché à Bruxelles. (Liberties)

**1er-3 mai** (Fête du travail + Journée mondiale de la liberté de la presse) : trifecta idéale pour la version internationale — érosion des droits des travailleurs (1er mai), concentration médiatique (3 mai), déficit démocratique. Fenêtre optimale pour les publications chez Social Europe, openDemocracy, Mediapart.

**Fin mai-début juin** (Semestre européen, recommandations pays) : la Commission publie les recommandations spécifiques par pays. (European Commission) (INSIGHT EU MONITORING) La Belgique est sous **procédure de déficit excessif** (déficit : 5,4-5,5 % du PIB en 2025, dette : 107 % du PIB). (In Defence of Marxism) (europa) Les CSR de 2025 appellent à la consolidation fiscale, aux réformes des pensions et à l'activation du marché du travail (PubAffairs Bruxelles) — fournissant une « couverture politique » à Arizona. Contester ce cadrage au moment de la publication des CSR 2026 créerait un contre-récit puissant.

### Événements académiques identifiés

- **19 mars 2026** : ULB Extension, « Adieu la démocratie » (14h30-16h) (L'Extension de l'ULB) — une semaine après la manifestation, fenêtre idéale pour le lancement académique
- **26 mars 2026** : ULB Extension, « Le syndrome d'hubris ou l'ivresse du pouvoir » (L'Extension de l'ULB)

- **2 avril 2026** : ULB Extension, « Attitudes politiques — soutien aux partis d'extrême droite ; comportement électoral ; cynisme politique ; populisme » (L'Extension de l'ULB)
- **28 mai 2026** : ULB Extension, « Guerre de l'information : vers une victoire de la propagande antidémocratique ? » (L'Extension de l'ULB)
- **Éconosphères** a organisé le colloque « Contre l'Arizona et son monde » les 24 juin et 15 octobre 2025 (Econospheres) ; une troisième édition en 2026 est probable (Econospheres)

## La couverture internationale reste à conquérir

Une base existe : Social Europe (« Belgian workers against austerity », janvier 2025), Progressive International (analyse détaillée du 24 novembre 2025), CIVICUS Monitor, Franceinfo (reportage télé sur la grève d'octobre). Mais **aucun article dédié n'a été publié** par Mediapart, Le Monde Diplomatique, The Guardian, openDemocracy ou Jacobin. Ces lacunes représentent autant d'opportunités de placement. Le FMI (mission Article IV, décembre 2025) a qualifié les réformes de « bienvenues » (International Monetary Fund) — fournissant le contrepoint institutionnel à déconstruire.

---

## Stratégie de publication en cascade : le plan d'exécution

Le séquençage optimal repose sur **cinq temps** calibrés sur les fenêtres identifiées :

**Temps 1 — Lancement académique (9-10 mars 2026)** : carte blanche collective dans Le Soir ou La Libre, signée par le noyau dur de 10-15 universitaires (Ferreras, Geuens, Cormann, Van der Linden, Louckx, Standaert, Detienne, Nicaise, Brotcorne, Reuchamps), publiée 2-3 jours avant la manifestation du 12 mars. Version longue soumise simultanément à La Revue Nouvelle ou Brussels Studies. Communiqué Belga diffusé le jour de la publication.

**Temps 2 — Amplification post-manifestation (13-19 mars)** : relais par les médias spécialisés (Alter Échos, DeWereldMorgen, Médor, Apache), lectures/performances lors de l'événement ULB « Adieu la démocratie » du 19 mars. (L'Extension de l'ULB) Reprise par les canaux syndicaux (Syndicats Magazine, L'Info CSC) et la société civile (Ligue des Droits Humains, RWLP).

**Temps 3 — Fusion médiatique (fin mars)** : réactivation autour de la décision Rossel-IPM (~27 mars), en mettant en avant la dimension concentration médiatique du texte. Contact Olivier Standaert comme relais expert.

**Temps 4 — Version internationale (1er-3 mai)** : traduction anglaise soumise à Social Europe et openDemocracy pour le 1er mai ; version française à Mediapart et Le Monde Diplomatique pour le 3 mai (Journée de la liberté de la presse). Progressive International comme relais confirmé.

**Temps 5 — Cadrage européen (fin mai-juin)** : publication d'une analyse contrastant les recommandations du Semestre européen avec l'impact social documenté des réformes, au moment de la publication des CSR 2026. Si les décisions ECSR sur les plaintes 237/2024 ou 233/2023 tombent dans cette période, les intégrer comme validation juridique internationale.

## Les chiffres qui font le texte

Les données les plus percutantes à mettre en avant dans toute communication :

- **193 904** personnes visées par l'exclusion du chômage (Pvda) en 2026 (Liguedh)
- **3,6** demandeurs d'emploi par poste vacant (Van der Linden) (Moustique)
- **1 000** recours individuels en 2 mois au seul tribunal du travail de Liège
- **3** avis défavorables de l'IFDH ignorés par la majorité
- **140 000** manifestants le 14 octobre 2025 (FGTB +2)
- **40 %** de la population en vulnérabilité numérique (Université catholique de Louvain)
- **30-40 %** de pertes de pension pour le personnel académique (Uni-fra)
- **8 000+** artistes menacés d'exclusion de la sécurité sociale (Parti Socialiste)
- **0 %** de marge salariale imposée par arrêté royal pour 2025-2026
- **Quasi-monopole** de la presse quotidienne francophone après fusion Rossel-IPM (Bruxellesdevie)